

qu'on va mettre un terme aux audiences publiques qui devraient avoir lieu pour que les Canadiens puissent s'exprimer à ce sujet.

Comment justifier que se trouvent ainsi gaspillés les cinq millions de dollars de l'argent des contribuables qui ont été dépensés jusqu'à maintenant? On a laissé entendre que ce serait pur gaspillage de déboursier les trois millions de dollars que risquent de coûter les audiences publiques. Ce ne serait pas gaspiller, à mon avis, que de dépenser trois millions de dollars pour entendre les contribuables de notre pays.

Encore une fois, j'en reviens au sentiment des électeurs. Ils veulent être entendus et les trois millions de dollars qu'il en coûtera pour les entendre seront en fait de l'argent bien dépensé. Les députés d'en face ont maintes fois parlé du nombre des sièges. Ils sont scandalisés que le Parti réformiste appuie quoi que ce soit qui entraînerait un accroissement du nombre de sièges. Rien dans ce projet de loi ne restreint le nombre des sièges. S'il en était autrement, le Parti réformiste appuierait ce projet de loi. Il n'en est rien et je voudrais bien que les députés d'en face me disent pourquoi. L'intention n'est pas là. On a délibérément délaissé cette option.

On met fin à la démarche à quelques jours du début des audiences. Des gens se préparaient à venir faire valoir leur point de vue à ces audiences. Encore là, le gouvernement sait mieux que tout le monde ce qu'il faut faire: «Nous allons décider ce qu'il convient de faire ici et nous vous le ferons savoir». Cela ne fera pas l'affaire des Canadiens.

Je suis scandalisé par ce qui se passe ici. Et pourtant, je ne devrais pas l'être. Le gouvernement n'a jamais eu confiance dans les Canadiens. À bien y penser, les libéraux n'ont même pas eu confiance dans les Canadiens pour choisir leurs propres candidats. Le parti a dû s'en mêler parce qu'il ne croyait pas que les Canadiens allaient choisir les bons candidats. Le gouvernement ne croit pas dans la révocation des députés. Il ne fait pas confiance aux Canadiens à cet égard.

Ce parti est dirigé par un homme qui trouve les référendums révoltants. L'idée même d'écouter ce que les Canadiens ont à dire sur des questions importantes lui répugne. Je crois que cette position lui retombera sur le nez un jour. Or, le gouvernement est capable d'agir lorsqu'il le veut. Lorsqu'il en va de son intérêt, il peut être bigrement vite sur ses patins. Il y a un domaine où les Canadiens auraient bien voulu qu'il bouge. Nous voulions qu'il fasse quelque chose et nous étions prêts à l'appuyer. Il s'agit des régimes de retraite plaqués or. Nous aurions pu, et nous aurions dû, agir dans ce domaine, mais rien ne se passe. Nous entendons dire: «Qu'est-ce qui presse? Nous sommes ici pour quatre ans.» Le gouvernement actuel n'est peut-être pas pressé à ce propos, mais les Canadiens le sont. Ils veulent qu'on agisse. Le gouvernement peut bouger à propos de la question à l'étude, mais il ne peut pas le faire en matière de régime de retraite.

• (1550)

On s'est interrogé hier à la Chambre sur la légalité de ce processus. La réponse donnée à cette question n'avait aucun rapport avec la question. Comme le gouvernement, je suppose,

n'a pas sollicité d'avis juridique, il ne peut pas nous dire si tout ce processus est effectivement légal.

Je vois certaines similarités ici entre l'entente annulée concernant l'aéroport Pearson et ce que nous sommes sur le point de faire aujourd'hui. Cette entente a été annulée non pas parce que le projet n'était pas bon, mais à cause du processus.

M. Mifflin: J'invoque le Règlement, monsieur Le Président. Votre Honneur a la réputation d'être indulgent en matière de pertinence, mais quel rapport les points que soulève le député—qui parle de tout et de rien—peuvent bien avoir avec la mesure à l'étude?

Le Président suppléant (M. Kilger): Le rappel au Règlement du député ne me paraît pas fondé. Nous reprenons donc le débat, et la parole est au député de Simcoe-Centre.

M. Harper (Simcoe-Centre): Monsieur Le Président, l'argument que j'étais sur le point d'exposer portait sur la similarité entre l'annulation de l'entente concernant l'aéroport Pearson et le processus dans lequel nous sommes sur le point de nous embarquer en l'occurrence. Ce que je veux faire comprendre, c'est qu'il ne s'est rien fait depuis que l'entente concernant l'aéroport a été annulée il y a quatre mois. Nous sommes sur le point de changer l'entente actuelle, et je prétends qu'il ne va rien se passer. Rien n'aura été réglé quand viendra le temps des prochaines élections. C'est un des vrais dangers que présente cette opération.

Je voudrais faire quelques observations pour récapituler. Le gouvernement doit faire davantage confiance aux Canadiens qui sauront examiner le problème et faire ce qui s'impose. On entendra des choses très intéressantes aux audiences qui étaient prévues. Il ne faut pas gaspiller les millions de dollars qu'on a déjà dépensés jusqu'ici. C'est pourtant ce que nous allons faire. Nous aurons dépensé en vain 5 millions de l'argent des contribuables.

Ce processus n'appartient pas à l'arène politique. Étant donné qu'ils sont directement intéressés, comment les politiciens peuvent-ils aborder cette question en toute objectivité et faire ce qui est préférable pour les Canadiens? Je prétends qu'en appuyant cette mesure, nous supprimons toute chance de changement avant les prochaines élections.

Je termine sur ces paroles. Je remercie la Chambre de m'avoir permis de faire cet exposé. Je n'appuierai certainement pas le projet de loi C-18.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur Le Président, je prends également la parole pour parler de la question dont la Chambre est saisie, soit la révision des limites des circonscriptions électorales.

D'après ce qu'on peut voir, il est clair que les Canadiens sont mécontents de la façon dont on s'y est pris pour procéder à cet examen et pour proposer des changements. De plus, ils sont raisonnablement d'accord sur les raisons de leur mécontentement: ils n'accepteront pas de jugements d'en haut sans de plus amples consultations.

Les étapes préliminaires qui ont mené au redécoupage proposé ne prévoyaient pas de consultations au niveau local. Ce n'est pas suffisant de promettre aux gens qu'ils pourront donner leur avis plus tard parce qu'ils savent à quel point il est difficile de